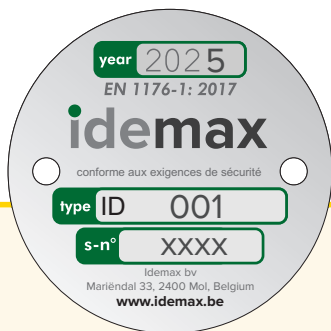
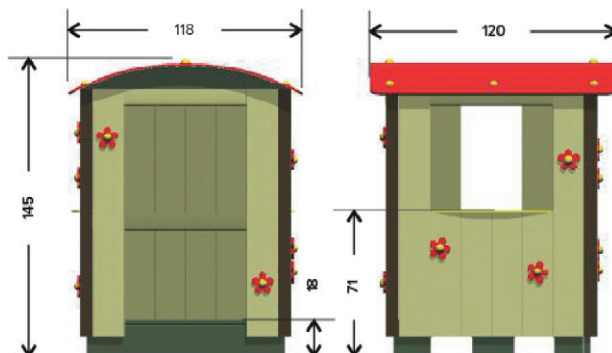


modèle	dim. L x l x H poids
ID001-000000-MC	L120 x l118 x H145 cm ± 200 kg



La maisonnette est facilement transportable au moyen d'un transpalette. +/- 200kg



Montage

La maisonnette est livrée prête à l'emploi. Elle ne nécessite aucun montage.

Matériaux

- Planches massives en plastique recyclé (PP et PE) teinté dans la masse (beige, vert, brun)
- Vis en inox (6 et 8 mm)
- Toiture et fleurs décoratives en polyéthylène rouge et jaune de 12,5 mm d'épaisseur.

Entretien

La maisonnette ne comporte aucune pièce mobile.

L'entretien du plastique se limite à l'essentiel, le nettoyage à l'eau tiède savonneuse au moyen d'une éponge ou d'une brosse douce. Rincez en profondeur, afin d'éliminer tout résidu de savon et de saletés. Le plastique présente un taux d'absorption d'humidité inférieur à 0.29%. L'huile, la graisse et d'autres produits ne font donc que peu de taches, voire pas de taches du tout. Ce taux d'absorption d'humidité extrêmement faible, rend difficile, voire impossible, la fixation des mousses, algues, etc. permettant ainsi de les enlever aisément. Possibilité de nettoyage au Kärcher à une pression

maximale de 100 bars. Il faut toutefois éviter ce traitement autant que possible. Il n'est d'ailleurs généralement pas nécessaire. Aspergez avec un jet rotatif, à une distance minimale de 30 cm du plastique.

Instructions de contrôle

Contrôle visuel :

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle visuel s'impose chaque semaine ou chaque mois.

Contrôle du fonctionnement :

Selon l'intensité d'utilisation, un contrôle du fonctionnement s'impose chaque mois ou tous les quatre mois.

Contrôle approfondi :

Chaque année

Attention particulière lors du contrôle du fonctionnement ou du contrôle approfondi :

- Tous les éléments sont bien fixés ?
- Eléments desserrés, manquants, endommagés ou usés ?
- Vis desserrées et saillantes ?
- L'ancrage dans le sol est toujours en bon état ?
- Signes de vandalisme ?

Utilisez les éléments originaux Idemax pour la réparation éventuelle, pour garantir la validité du certificat.

Installation

Le placement se fait sur un sol en dur et plane.
La maisonnette ne peut pas être installée sur un sol meuble (sable, écorce, copeaux de bois), sauf si une construction portante est montée (pas incluse).

Zone de sécurité

Il est obligatoire de laisser une zone libre de tout obstacle de 150 cm autour de la maisonnette.

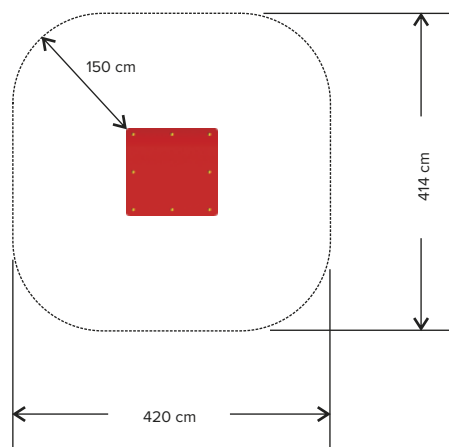
Sol amortissant facultatif

La hauteur étant inférieure à 60 cm, la maisonnette peut être installée sur une surface dure sans installation de sol amortissant.

Notez : en France, en fonction du type de sol et de la hauteur de chute, la Norme EN NF 1177 peut contraindre à l'installation d'un sol amortissant approprié.

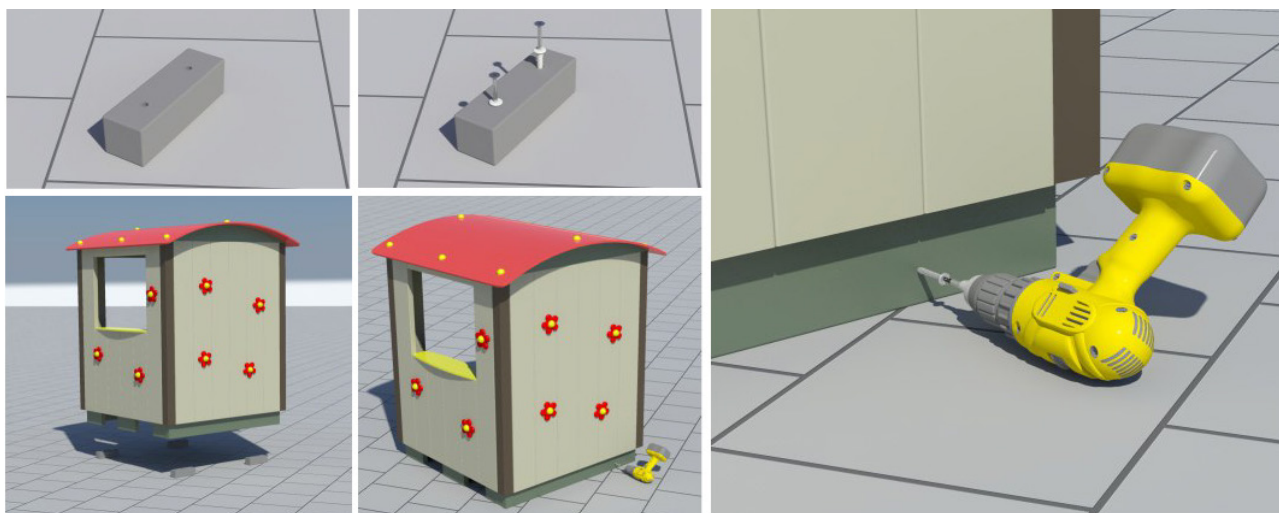
Ancrage ou non ?

Selon les normes européennes, dans les aires de jeux publiques, l'ancrage est obligatoire. Il peut être envisagé de ne pas ancrer cet équipement de jeu dans une cour de récréation avec surveillance. Dans le cas où la cour est seulement utilisée par l'école, il y a peu de risques de sécurité causées par le fait que le jeu n'est pas ancré. Si vous choisissez de ne pas ancrer le jeu, nous conseillons de bien marquer la position du jeu au sol, de façon qu'il soit correctement remis à la même place après un déplacement temporaire, toujours respectant la zone de sécurité libre de 150 cm autour du jeu.



En cas d'ancrage du module de jeu

Marquez la position souhaitée du jeu sur le sol dur en respectant la zone de sécurité obligatoire. Dessinez les contours du jeu en craie.
Montez les 4 blocs en plastique fournis sur le sol, de manière qu'ils se trouvent juste à l'intérieur de la maisonnette (2 trous sont déjà forés dans chaque bloc pour l'insertion des chevilles fournies).
Placez la maisonnette sur les blocs au moyen d'un transpalette. Forez les trous (mèche de 4 mm) pour visser la maisonnette aux blocs avec les vis en inox fournies.



Conseil important

Insérez d'abord complètement la cheville dans le trou.
Ensuite, vissez plutôt que frappez la vis au marteau de façon à ne pas endommager la tête de vis.

Sécurité et normes



Certification de conformité

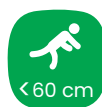
Le module de jeu a été soumis à des tests rigoureux et est certifié conforme à la norme européenne EN1176. L'homologation a été réalisée par TÜV SÜD. Consultez le certificat joint au manuel.



Angles et coins arrondis

Le module est doté d'angles et de coins arrondis afin de minimiser les risques de blessures et d'assurer une sécurité optimale.

Nous appliquons à nos produits les mêmes précautions que celles prescrites dans la norme européenne pour les équipements de jeux.



Sol amortissant non requis

La hauteur de chute étant inférieure à 60 cm, le module peut être installé sur une surface dure sans sol amortissant.

Note: En France, selon le type de sol et la hauteur de chute, la norme EN NF 1177 peut imposer l'installation d'un sol amortissant approprié.



Sol amortissant requis

Un sol amortissant est requis pour le module, conformément à la réglementation européenne en vigueur. Le manuel indique la hauteur de chute de l'équipement de jeu.

Ancrage



Ancrage obligatoire

Placement sur surface dure. Selon les normes européennes, l'ancrage est obligatoire. Pièces d'ancrage fournies.



Ancrage pas obligatoire partout

Installation sur une surface dure. L'ancrage n'est pas toujours obligatoire. Selon les normes européennes, il est obligatoire dans les aires de jeux publiques. Cependant, dans une cours de récréation sous surveillance, il est possible de ne pas ancrer cet équipement de jeu. Si la cour est exclusivement utilisée par l'école, les risques liés à l'absence d'ancrage sont limités. Les pièces d'ancrage sont fournies.



Ancrage facultatif

Placement sur surface dure. L'ancrage n'est pas obligatoire dans la plupart des pays européens. Les pièces d'ancrage ne sont pas fournies et sont donc à commander.



A creuser

Ancrage dans le sol. Le jeu ou le mobilier est équipé de pieds rallongés et d'un repère indiquant la profondeur minimale d'encastrement. Consultez toujours le manuel du produit concerné.

Montage et mobilité



Livré assemblé

Le module est entièrement assemblé avant livraison, aucun montage n'est requis.



Montage limité requis

Livré pré-monté, un assemblage est nécessaire.



Déplaçable

Le déplacement du module s'effectue aisément, bien qu'un transpalette puisse être requis dans certains cas.



Le gestionnaire informe sans délai l'autorité compétente (p. ex. la NVWA ou le SPF Économie) de tout accident grave qui survient avec l'équipement de jeu.

Par accident grave au sens de ce qui précède, il faut en tout état de cause entendre un accident :

- a. ayant une issue mortelle ;
- b. entraînant des lésions, permanentes ou non, chez une personne ;
- c. conduisant à une hospitalisation immédiate.

CERTIFICAAT VAN GOEDKEURING
Z-NL-26-01-5010797276-001-720304726-03

Warenwetbesluit attractie- en speeltoestellen 2023

Certificaat van goedkeuring op basis van een keuring van het typekenmerkende monster

Afgegeven door TÜV SÜD Benelux

(aangewezen bij besluit van 15.02.2024, Staatscourant jaargang en nummer 3773880-1081828-VGP)

Certificaatnummer:	Z-NL-26-01-5010797276-001-720304726-03
Dossiernummer:	720304726-03
Uniek registratienummer:	n.v.t.
Betreft:	Speeltoestel
Serie- of typeaanduiding:	ID001
Versie(s):	n.v.t.
Nadere aanduiding:	Speelhuisje
Serienummer van het typekenmerkend monster:	ID001-0001
Soort toestel:	Fantasie spel
Overzichtsfoto:	



Aanvrager certificaat:	Idemax bvba, Achterbos 72, 2400 Mol
Fabrikant of gemachtigde:	Idem
Importeur:	n.v.t.
Datum uitvoer van keuring:	18.11.2025
Datum afgifte certificaat:	23-1-2026
Onderliggende keuringsrapportage:	P-NL-25-11-720304726-03 dtd 23-01-2026
Naam en functie ondertekenaar:	Astrid De Beukelaer Afdelingshoofd Product Service – Playgrounds

Astrid De Beukelaer
Digitaal ondertekend door
Astrid De Beukelaer
Datum: 2026.01.23
11:11:07 +01'00'

Doorhalingen en/of wijzigingen maken dit certificaat ongeldig.

CERTIFICAAT VAN GOEDKEURING
Z-NL-26-01-5010797276-001-720304726-03

Warenwetbesluit attractie- en speeltoestellen 2023
Certificaat van goedkeuring op basis van een keuring van het typekenmerkende monster

Afgegeven door TÜV SÜD Benelux
(aangewezen bij besluit van 15.02.2024, Staatscourant jaargang en nummer 3773880-1081828-VGP)

Certificaatnummer : Z-NL-26-01-5010797276-001-720304726-03
Dossiernummer: 720304726-03
Uniek registratienummer: n.v.t.

Criteria's: EN 1178-1:2017+A1:2023

Afmeting speeltoestel: 120 x 118 x 145 cm
Valhoogte: < 60 cm
3D-tekening/ foto's speeltoestel:



Bijlage

Toepassingen en beperkingen

Dit Certificaat van Goedkeuring is enkel geldig voor speeltoestellen die overeenkomstig het goedgekeurde typekenmerkende monster zijn vervaardigd.

Wij houden eraan de gebruikers er attent op te maken dat zij op gepaste tijdstippen inspecties en onderhoud moeten uitvoeren en dit te documenteren, teneinde de toestellen en hun omgevingen in een goede staat te behouden.

TÜV SÜD Benelux dient onwettig in kennis te worden gesteld van elke wijziging of reparatie met mogelijke invloed op de veiligheid of gezondheid van personen.

Het is de taak van de fabrikant en/of diens gemachtigde om ervoor te zorgen dat alle gefabriceerde speeltoestellen van hetzelfde type als beschreven in dit certificaat van goedkeuring conform zijn aan het model waarop dit certificaat van goedkeuring gebaseerd is.

Einde certificaat